



LexisNexis®

Colloque Annuel

# LE PROGRAMME

## Le conseil de famille du chef d'entreprise



Ven. 17 oct. 2025

Inscription sur :



De 09:00 à 18:00

[institut-dfp.com](http://institut-dfp.com)

# Objectifs pédagogiques

Un constat : le conseil de famille aux chefs d'entreprise est **structurellement inadapté** aux enjeux croissants auxquels ils sont confrontés : transmission, conflits, gouvernance, vulnérabilité du dirigeant...

Ce colloque propose une **approche interdisciplinaire et pragmatique** pour structurer un conseil de famille *global, sécurisé et pérenne* autour du chef d'entreprise.

- Faire un état des lieux du conseil que reçoivent les chefs d'entreprise sur le plan familial et de leur patrimoine propre
- Encourager et faciliter l'interprofessionnalité de ce conseil,
- Intégrer l'avocat spécialisé en droit de la famille à ce conseil,
- Déterminer les outils utiles du droit des affaires et du droit de la famille dans le conseil personnel au chef d'entreprise

## À quoi s'attendre ?

→ Une journée dédiée aux enjeux juridiques, patrimoniaux et humains des **entreprises familiales** (7h)

→ Un **format unique** qui mélange "tables rondes" et formations dédiées à la gouvernance, la transmission, la protection du patrimoine et l'anticipation des risques

→ Des **retours d'expérience et des outils concrets** pour enrichir votre pratique

→ Une **réflexion** sur les dysfonctionnements actuels et une volonté de rechercher ensemble des **solutions**.

**Durée totale de la formation : 7 heures**

Partenaire :  LexisNexis®



8H30

## ACCUEIL

9H00-9H15

### INTRODUCTION ET PRESENTATION DES TRAVAUX.

**Béatrice WEISS-GOUT**, Avocate honoraire, membre du CA IDFP

9H15-11H15

### TABLE RONDE 1 : QUEL CONSEIL DE FAMILLE POUR LE CHEF D'ENTREPRISE ?

- LES CONSEILS DU CHEF D'ENTREPRISE
  - L'avocat en droit des affaires
  - Le Family Office
  - Le Notaire
  - Le banquier privé
  - L'avocat en droit de la famille ?
- QUELLES DIFFÉRENCES D'APPROCHES ? QUELLE COMPLÉMENTARITÉ ? QUELLE COMMUNICATION ?
- L'APPUI TECHNOLOGIQUE

Présentation d'une start-up de convergence des conseils

**Intervenants : Luc Pons**, Avocat M&A associé, Cabinet Racine, **Pierre Emmanuel Gillet**, Family Partners, **Antoine Hurel**, Notaire associé - Étude Morel d'Arleux, **Marie Damourette**, Directrice de l'ingénierie patrimoniale, Banque Neuflyze OBC, **Patricia Simo**, Avocate, Membre du conseil de l'Ordre et **Frédéric Ollier**, CEO Louverdi

11H15-12H30

### TABLE RONDE 2 : ENTREPRISE FAMILIALE : GOUVERNANCE ET ENJEUX DE TRANSMISSION

- INTRODUCTION À LA GOUVERNANCE FAMILIALE  
Structures de gouvernance : conseils familiaux, chartes et comités.
- DÉFIS SPÉCIFIQUES AUX ENTREPRISES FAMILIALES  
Gestion des conflits familiaux, Maintien de la vision et des valeurs familiales dans un contexte concurrentiel.
- STRATÉGIES DE TRANSMISSION INTERGÉNÉRATIONNELLE
- ASPECTS JURIDIQUES ET FISCAUX DE LA TRANSMISSION  
Dutreil, pactes d'associés

**Intervenants : Marceau Clermon**, Fidot Notaire, **Isabelle Jordan**, Médiatrice DE et **Pierre Emmanuel Costeux**, Associé du cabinet de conseil Family & Co.

12H30

DÉJEUNER

14H00-15H30

### TABLE RONDE 3 : PROTÉGER LA FAMILLE DE L'ENTREPRISE

- LES RÉGIMES MATRIMONIAUX : PRINCIPES ET CHOIX  
présentation rapide, mais focus sur les outils spécifiques au chef d'entreprise :
  - la clause d'exclusion,
  - société d'acquêts,
  - emploi de fonds propres
- LE TRAITEMENT DES REVENUS DE L'ENTREPRISE SOUS L'ANGLE MATRIMONIAL ET SUCCESSORAL  
bénéfices, réserves, report à nouveau dans la communauté et sous un régime de démembrement Usufruit-Nue propriété
- LE DIP : MUTABILITÉ DU RÉGIME MATRIMONIAL, CHOIX DE LOI DANS RÉGIME MATRIMONIAL ET TESTAMENT
- PROTECTION PATRIMONIALE DE LA FAMILLE CONTRE LES CRÉANCIERS DE L'ENTREPRISE
  - gestion et engagement des biens communs ou indivis,
  - insaisissabilité et réforme 2022
- LE STATUT DU CONJOINT COLLABORATEUR

**Intervenants :** **Henri Leyrat**, Diplômé Notaire - Université Clermont Ferrand et **Élisa Muller**, Notaire Saint-Germain-en-Laye

**Modératrice :** **Stéphanie Travade-Lannoy**, avocate, membre du CA IDFP

15H30-16H30

#### TABLE RONDE 4 : PROTÉGER L'ENTREPRISE DES ALÉAS FAMILIAUX : UNION / DÉSUNION DU CHEF D'ENTREPRISE

- DISTINCTION, TITRE ET FINANCE

La bonne articulation entre conduite de l'entreprise et préservation patrimoniale (gestion / revenus / cession)

- PRÉSERVER LA VIE DE L'ENTREPRISE CONTRE LA DÉSUNION
  - rédaction des statuts ;
  - gestion et votes,

- INGÉNIERIE AUTOUR DE LA RÉMUNÉRATION DU CHEF D'ENTREPRISE

intégration ou pas au régime matrimonial

**Intervenants : Arnaud Burg**, Avocat M&A - DS Avocats et **Nicolas Graftieux**, Avocat membre du CA de l'IDFP - Cabinet Canopy Avocats

**Modératrice : Stéphanie Travade-Lannoy**, avocate, membre du CA IDFP

16H30-17H45

#### TABLE RONDE 5 : PROTÉGER L'ENTREPRISE DES ALÉAS FAMILIAUX : VULNÉRABILITÉ DU CHEF D'ENTREPRISE

- LA VULNÉRABILITÉ DE L'ASSOCIÉ ET DU DIRIGEANT SOCIAL
- LES OUTILS DE L'ANTICIPATION
  - Stratégies sociétaires
  - La fiducie-Gestion
  - Mandat de protection future
- AUTRES OUTILS (PRÉSOMPTION DE MANDAT, ETC.)

**Intervenants : Olivier Chomono**, Directeur La Curatelaire, **Andréa Plumel**, Avocate et **Isabelle Copé-Bessis**, Avocate, **Marie-Lorraine Henry**, Notaire à Paris

**Modératrice : Stéphanie Travade-Lannoy**, avocate, membre du CA IDFP

17H45-18H

## CLÔTURE

**Nicolas Graftieaux**, Avocat membre du CA de l'IDFP

## Nous contacter

Par mail : [institut@institut-dfp.com](mailto:institut@institut-dfp.com)

Site web : [www.institut-dfp.com](http://www.institut-dfp.com)

**Inscription et règlement en ligne.**

## Infos pratiques

Avocats en droit de la famille, notaires, professionnels du droit et du conseil...

Sans prérequis.

**7h de formation continue.**

### TARIFS

Adhérents : 150€ HT

Non adhérents : 250 € HT

- de 5 ans au Barreau : 80€ HT

**Pris en charge par le FIF-PL.**

**Éligible à la FCO.**

Partenaire :



**Inscriptions :** [Sur le catalogue IDFP.](#)

**Modalités d'accès :**

Maison du Barreau,

2rue de Harlay 75001 PARIS

**Places limitées.**

**Handicap :**

Contactez-nous à l'adresse

[information@institut-dfp.com](mailto:information@institut-dfp.com)

**MODALITÉS D'INSCRIPTIONS :**

L'inscription est réputée acquise à réception du paiement et du contrat de formation signé.